

No 23

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal**

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Katia De Conti Kalonji ainsi que MM. Claude Morex et Didier Prod'hom

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal  
Propositions du Conseil administratif
4. Délibération administrative **DA 088-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 426'666.- TTC, dont CHF 20'300.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'étude d'un plan d'actions cyclables, à l'étude de l'amélioration du stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements et à l'étude d'un contresens cyclable à l'avenue Cardinal-Mermillod, entre la place de l'Octroi et la rue de la Filature
5. Délibération administrative **DA 093-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Délibération administrative **DA 094-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe Professionnelle Communale pour l'année 2023
7. Délibération administrative **DA 095-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'395'100.- au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

8. Délibération administrative **DA 096-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'629'500.- destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
9. Délibération administrative **DA 097-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 380'000.- pour la mise en place d'une plateforme de communication, d'un guichet unique et de processus unifiés ayant pour objectif d'améliorer la capacité de l'administration à servir les usagers, les citoyens, les associations et les entreprises carougeoises

**Propositions des membres du Conseil municipal**

10. Motion **MO 027-2022 P** : Aménagement de la rue Saint-Joseph
11. Postulas **PO 002-2022** : Les piétons sont rois aujourd'hui
12. Résolutions
13. Pétitions
14. Questions

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est approuvé par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Visites guidées des illuminations d'hiver

Afin de contribuer à la promotion touristique, artisanale et économique de Carouge pendant Carouge Magique, il a été décidé de reconduire les visites guidées des illuminations d'hiver. Celles-ci s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

J'ai donc le plaisir de vous informer que le service des finances et de la promotion économique ainsi que le service de la culture et de la communication ont renouvelé leur collaboration avec ILLICO Travel pour ces visites.

En plus de la dimension artistique de ces installations décoratives, cette année, deux attentions toutes particulières ont été portées au narratif de ces visites :

- (i) Les économies d'énergie : dans le contexte actuel de sobriété énergétique, les illuminations hivernales ont été intégralement repensées et leur consommation réduite de près de 90%.
- (ii) La promotion des commerces et de l'artisanat : il sera communiqué aux visiteurs l'ouverture des magasins tous les dimanches jusqu'à Noël, le Marché de Noël le weekend du 16 au 18 décembre et la possibilité d'acheter des Bons cadeaux des Intérêts de Carouge.

Huit visites sont prévues jusqu'au Marché de Noël. Les vendredis à 18h30 et les samedis à 18h aux dates suivantes :

- Vendredi 25 et samedi 26 novembre
- Vendredi 2 et samedi 3 décembre
- Vendredi 9 et samedi 10 décembre
- Vendredi 16 et samedi 17 décembre

L'activité est gratuite et les inscriptions se font directement auprès d'Illico Travel sur l'adresse suivante [events@illico-travel.ch](mailto:events@illico-travel.ch).

Retrouvez tous les détails de l'évènement sur la page Carouge Magique du site internet de la Ville de Carouge

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Patinoire

Conformément à ce que Mme Molinari avait communiqué au Conseil municipal il y a déjà quelques semaines par rapport aux mesures énergétiques, la patinoire ouvrira cette année sur une période restreinte du 3 décembre au 5 février 2023. Son exploitation a été repensée de manière plus responsable, tout en gardant son ambition de faire le bonheur des petits et des grands. Ainsi, si les animations ont été limitées, il y aura malgré tout des

discos pour les enfants, les traditionnelles après-midis Marmite, Père-Noël et Galette des rois ainsi qu'une soirée karaoké, et des after-work à l'Ice Bar avec de la musique en live.

Suite au postulat et à la commission du 23 août dernier, les horaires ont été quelque peu adaptés, avec une plage horaire supplémentaire pour le hockey et des prolongations certains jours. Les circulations ont été modifiées et nous avons renforcé le personnel en fonction de l'affluence. A ce titre, vous pourrez voir en direct la fréquentation sur le site internet grâce à une icône qui indiquera l'affluence à la patinoire en temps réel.

Enfin, nous effectuerons un bilan rapidement et nous vous le présenterons lors d'une prochaine commission Sports.

*La séance est suspendue une dizaine de minutes en raison d'un dysfonctionnement des micros.*

### **Communications de Mme Hiltpold :**

Aucune communication particulière.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Courriers reçus

Une copie de la réponse du Conseil administratif concernant l'emplacement de l'école provisoire des Pervenches est disponible sur CMnet.

#### Question relative aux débats en commissions et la manière dont il peut ou non en être fait état sur la base du procès-verbal

Pour donner suite à une question sur le sujet, les éléments ci-dessous doivent être pris en compte et respectés :

1. Rappel : Les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics. Ils n'ont donc pas à être cités par des extraits rendus publics, sous quelque forme que ce soit.
2. Il convient de distinguer par ailleurs les éléments de la discussion politique ayant lieu en commission des informations externes apportées par des experts, invités ou membres de l'administration :
  - Concernant la discussion politique et conformément aux usages à tous les niveaux démocratiques en Suisse, il peut être fait publiquement mention de positions de principe des groupes, telles qu'exprimées explicitement par des commissaires au nom de leur formation politique. En aucun cas il n'est possible de rapporter publiquement des déclarations personnelles nommément citées ou dont le contenu permettrait d'en identifier le locuteur.
  - Concernant les informations et avis techniques apportés par des externes à la commission (experts, collaborateurs administratifs), il peut y être fait référence pour mémoire, mais de manière synthétique uniquement et non nominale.
3. De manière générale, des citations, complètes ou partielles d'un procès-verbal de commission (d'ailleurs parfois pas encore approuvé) en plénum ou dans tout autre cadre public ne sont pas adéquates. Les discussions politiques internes (et donc non publiques, comme des caucus) aux partis sont réservées.

Les éléments ci-dessus ont été vérifiés auprès du SAFCO par le secrétaire général.

#### Droit d'opposition

Il n'y en a pas.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 088-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 426'666.- TTC, DONT CHF 20'300.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A L'ETUDE D'UN PLAN D'ACTIONS CYCLABLES, A L'ETUDE DE L'AMELIORATION DU STATIONNEMENT CYCLES AUTOUR DES GRANDS GENERATEURS DE DEPLACEMENTS ET A L'ETUDE D'UN CONTRESENS CYCLABLE A L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD, ENTRE LA PLACE DE L'OCTROI ET LA RUE DE LA FILATURE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 10 novembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 3 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi revient sur une question qui a été abordée en commission mais pour laquelle il n'y a pas eu de réponse. Lorsque le Conseil municipal a voté la voie verte d'agglomération (VVA) en 2019 (DA 152-2019), une pièce 4 indiquait un maillage de pistes cyclables qui irriguerait également le quartier Cardinal-Mermillod depuis la VVA. Dans cette image était évoquée la possibilité d'avoir un sens alterné pour le passage critique que M. Baertschi a appelé « le goulet », soit l'endroit où se trouve la clinique. Cela n'apparaît pas dans la présente délibération. Il souhaite que l'étude prenne en compte cette hypothèse, qui ne serait peut-être pas une mauvaise solution. En effet, la délibération mentionne uniquement le contact de la place de l'Octroi à la rue Ancienne, mais il faut penser à l'irrigation en particulier du futur quartier qui sera construit. Le Conseil administratif répondra que ce sera naturellement étudié dans le cadre du PLQ de Cardinal-Mermillod, mais M. Baertschi note que c'est peut-être là où il y a collision entre les deux projets. Cette remarque ne met pas en cause le vote de la présente délibération, mais il espère que les problèmes importants qui sont posés notamment au passage de la clinique seront pris en compte, parce qu'il existe dans cette rue une activité, un passage et une vie sociale qu'il faut éviter de détruire.

Mme Molinari confirme que la réflexion portera également sur ces éléments, qui n'avaient effectivement pas été étudiés en détail à l'époque puisque la délibération était centrée sur la VVA en tant que telle. Mais, comme elle a eu l'occasion de le souligner en commission, cela mettait déjà en exergue l'importance des connexions.

M. Etienne invite le Conseil administratif à veiller, dans le cadre de cette étude, au VéloPartage (présence et distribution des stations dans la commune), notamment dans les endroits sensibles du point de vue du patrimoine carougeois.

Mme Molinari prend note de cette remarque, en précisant qu'il s'agit d'une attention de tous les jours. Force est de constater que Carouge est victime de son succès. La Commune a du reste demandé plusieurs fois de rééquilibrer les vélos en libre partage qui sont, à certains endroits, trop nombreux. Cela a été fait, mais il faudrait peut-être intensifier encore ce rééquilibrage.

M. Ducellier annonce que, bien que le groupe PLR ne remette pas en cause la nécessité d'élaborer un plan d'actions pour les pistes cyclables, il s'interroge sur la temporalité de cette étude. Pour rappel, un travail est en cours sur le plan directeur communal. Par ailleurs, une séance de concertation publique a été mise en œuvre pour le périmètre Cardinal-Mermillod qui intégrera les réflexions sur les pistes cyclables. En outre, le Canton est en train d'élaborer le schéma cyclable du plan d'agglomération qui peut, par la suite, générer des financements de la Confédération. Mais la ville de Carouge lance en parallèle une énième étude sur cette thématique, qui est déjà abordée par ces trois projets. Bien que le groupe PLR ne remette pas en cause la nécessité de déployer ces pistes cyclables à Carouge, il ne comprend pas l'urgence de cette étude, alors que des schémas directeurs supérieurs intègrent déjà ces réflexions. Par conséquent, il reste perplexe face à ce crédit d'étude.

Mme Molinari souligne que, depuis des années, il est demandé de procéder à des analyses pour obtenir une vision qui soit plus large. C'est bien l'objectif de cette étude. Concernant la remarque de M. Ducellier sur l'intégration de cette étude au contexte cantonal, voire même fédéral, elle rappelle que le point relatif aux grands générateurs de déplacements fait partie du fonds d'agglomération qui a été approuvé par Berne. Une subvention est d'ores et déjà garantie, parce que ce point s'intègre parfaitement dans de ce qui est souhaité au niveau de l'agglomération. Il n'y aura donc pas d'incohérences ni de conflits potentiels dans la mise en œuvre de ces mesures, qui pourraient à terme – sachant que l'objectif de la présente délibération est uniquement de réaliser une étude – apporter plus de sécurité pour tous les usagers de la route, tout en s'inscrivant dans la démarche de continuité et de mobilité douce au sens large qui est souhaitée depuis longtemps.

M. Voignier réaffirme sa volonté de ne pas avoir de mobilier urbain qui permette trop facilement le parage des vélos sur le trottoir, empêchant les piétons de passer correctement. La deuxième réflexion de M. Voignier concerne la voie qui sera ajoutée pour la piste cyclable. Il s'agit de veiller à ne pas diriger les vélos vers un endroit où les piétons devraient être prioritaires. La réflexion doit vraiment être globale, pour que toutes les mesures soient prises aussi dans l'intérêt des piétons, et pas uniquement des vélos. M. Voignier avait déjà souligné ce point lors de la prise en considération de la délibération. Il a obtenu des réponses en commission, mais ces réponses ne sont pas encore assez convaincantes parce qu'on ne lui a pas démontré que toutes ces actions visaient aussi à amener une sécurité pour les piétons. Il faut absolument éviter d'envoyer les vélos sur les trottoirs, comme actuellement sur le mail des Promenades, par exemple. En conclusion, il faudra vraiment être très attentif à amener également de la sécurité et une qualité de déplacement pour les piétons.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 20 oui, 7 non et 1 abstention.**

## **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 093-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL**

**ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL  
2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION  
D'EMPRUNTER**

Le Président passe la parole à Mme Molinari pour la présentation du budget 2023.

*La séance est suspendue une quinzaine de minutes en raison d'un dysfonctionnement des micros.*

Mme Molinari se réjouit de présenter ce soir, au nom du Conseil administratif, la proposition de budget 2023. Comme à l'accoutumée, elle commencera par une partie générale, avant d'aborder plus en détail les charges et les revenus, avec un accent particulier cette année sur les investissements et la dette, et de terminer par la conclusion et un rappel sur la documentation.

I. Introduction du Conseil administratif

Aujourd'hui, le contexte global est caractérisé par une succession de crises, qui en réalité se superposent les unes aux autres, et qui entraînent de l'instabilité. Mme Molinari évoque à ce titre le Covid et la guerre en Ukraine, avec l'inflation, les difficultés d'approvisionnement de certains biens et services et la crise énergétique qui en découlent.

Pour le Conseil administratif, les enjeux consistent à maintenir la cohésion sociale, en sachant que le contexte global touche avec d'autant plus de force les personnes les plus vulnérables, anticiper l'augmentation et le vieillissement de la population (ce point avait déjà été évoqué l'année passée, mais il faut y être très attentif dans la mise en place des politiques publiques), anticiper l'évolution de la commune, dont le développement sera particulièrement fort ces dix à quinze prochaines années, et mettre en place les mesures pour atteindre les objectifs en matière de transition environnementale, de décarbonisation et de résilience climatique.

Mme Molinari souligne que l'objectif est de maintenir des services et des prestations de qualité. Le budget est en cohérence avec le plan de législation qui prévoit, pour rappel :

1. Une ville accueillante et harmonieuse,
2. Une empreinte environnementale réduite et durable,
3. Un développement territorial de qualité,
4. Une commune innovante et orientée vers les usagers.

Le budget 2023 présente un déficit de CHF 4,7 millions. Mme Molinari exposera dans la suite de la présentation les éléments qui expliquent ce chiffre, notamment les diminutions des rentrées fiscales globales en lien avec RFFA, mais aussi les charges contraintes qui ne cessent d'augmenter. Elle rappelle ensuite que la Commune a l'obligation légale de retourner à l'équilibre d'ici 2027.

Concernant le centime additionnel, le Conseil administratif avait annoncé, dans le plan quadriennal financier, en 2021, qu'il serait nécessaire de l'augmenter de 1,5 centime en 2022 et d'un autre centime en 2023. Le contexte de crise particulièrement difficile, avec le Covid et maintenant l'inflation, a poussé le Conseil administratif à décider de maintenir en 2023 le centime additionnel à 40. A noter qu'il s'agit du centime le plus bas de toutes les villes (en moyenne entre 44 et 45) et qu'il se situe également en dessous de la moyenne cantonale qui est de 41,5 centimes. Il existe donc une marge potentielle de progression.

Mme Molinari souligne ensuite que la taxe professionnelle communale, à CHF 19 millions, représente une source importante des revenus de la Commune, soit environ 15% des recettes.

Mme Molinari l'a évoqué plus tôt, les charges contraintes sont en forte augmentation (61% de l'augmentation de toutes les charges). Elles comprennent notamment les versements à des collectivités publiques et la péréquation, mais aussi les frais d'électricité. La marge de manœuvre est donc particulièrement limitée.

Cette année, un travail encore plus spécifique que les années précédentes a été effectué sur les investissements à moyen/long terme. Ce travail se poursuivra encore. Le Conseil administratif est en effet persuadé qu'il faut s'inscrire dans une vision la plus longue possible, en considérant l'évolution de la commune qui est caractérisée par l'augmentation de la population (de nouveaux quartiers vont sortir de terre, d'autres se transforment) et les enjeux plus sociétaux comme le vieillissement de la population.

## II. L'essentiel en chiffres

### *Evolution des charges et revenus*

Au budget 2023, les charges se montent à CHF 128,5 millions et les revenus à CHF 123,8 millions, d'où un déficit de CHF 4,7 millions. Le déficit est plus élevé que celui au budget 2022 (CHF 2,9 millions) mais il est légèrement inférieur que celui qui figurait au budget 2021 (CHF 4,8 millions).

En termes d'équivalence aux charges, le déficit représente 3,7% des charges, soit un peu plus que ce qui est était envisagé au budget 2022 (2,5%), mais moins qu'aux budgets 2021 et 2020. Mme Molinari rappelle cependant qu'il existe souvent une grande variation entre ce qui est prévu au budget, en particulier au niveau des revenus, et les comptes. Bien sûr, personne n'a de boule de cristal, mais c'est la tendance qui a été observée ces dernières années.

Les revenus augmentent de CHF 6,8 millions par rapport au budget 2022, tandis que les charges augmentent de CHF 8,6 millions. Mme Molinari rappelle que 61% de cette augmentation de CHF 8,6 millions sont dus à des charges contraintes.

### *Evolution des revenus*

Pour rappel, les revenus sont constitués globalement des revenus de la fiscalité, y compris la taxe professionnelle, et d'autres revenus. Ils sont en augmentation de CHF 6,8 millions par rapport à 2022, soit + 6%.

Au niveau de revenus de la fiscalité, la fiscalité des personnes physiques augmente de CHF 3,1 millions. En revanche, la fiscalité des personnes morales est en légère diminution, de CHF 500'000. La taxe professionnelle, elle, augmente de CHF 1,8 million.

Les revenus divers diminuent de presque CHF 500'000. Cette diminution est essentiellement en lien avec le CEVA. En effet, les budgets prévoyaient jusqu'à présent un montant de CHF 1 million pour le litige avec les CFF relatif à la sortie de secours du CEVA. Or, cette question a désormais été tranchée par un tribunal. La Commune recevra CHF 450'000, et non pas CHF 1 million, d'où la diminution par rapport aux années précédentes.



Quant aux revenus financiers, l'augmentation de CHF 3 millions s'explique par la réévaluation du patrimoine financier de la ville de Carouge, imposée par MCH2 à toutes les communes.

#### *Evolution des charges*

Mme Molinari le mentionnait plus tôt, les charges progressent de CHF 8,6 millions (+ 7%).

Les charges de transferts, qui sont essentiellement des charges contraintes, augmentent de CHF 4,6 millions, ce qui représente 54% de la variation. Les charges du personnel augmentent de CHF 2,4 millions. Les charges de biens, services et marchandises sont en augmentation de CHF 2,4 millions (+ 10%), qui s'explique essentiellement par le coût de l'énergie (+ CHF 1,5 million) et une augmentation des travaux de génie civil, sachant que de nombreuses réfections de trottoirs et de routes sont prévues en 2023.

Mme Molinari précise que les charges de transfert concernent les versements à la péréquation, mais aussi par exemple au SIS et à des groupements intercommunaux, ainsi que les subventions aux EVE.

#### *Evolution des revenus fiscaux (nature 40)*

Les revenus fiscaux représentent 80% des revenus de la Commune. Ils se décomposent de la façon suivante : CHF 62,3 millions pour les personnes physiques, CHF 13,5 millions pour les personnes morales et CHF 19 millions pour la taxe professionnelle (laquelle représente donc, comme mentionné plus tôt, environ 15% des recettes de la Commune). Les revenus fiscaux augmentent de CHF 4,4 millions, soit 4,7%, par rapport au budget 2022. Comme les impôts directs des personnes physiques se montent à CHF 62 millions, tandis que, cumulés, la taxe professionnelle et les impôts des personnes morales se montent à CHF 32 millions, la répartition est d'environ un tiers/deux tiers.

Concernant la péréquation (+ CHF 320'000 par rapport au budget 2022), Mme Molinari annonce que, pour 2023, la ville de Carouge paiera plus que ce qu'elle reçoit de la péréquation. Ce n'était plus arrivé depuis une dizaine d'années. Cela dépend notamment de l'évolution de la fiscalité de la Commune. Aujourd'hui, la péréquation augmente fortement. A noter que des discussions sont en cours au niveau cantonal. Carouge se situe dans ce que Mme Molinari appellerait « la classe moyenne des communes », c'est-à-dire qu'elle a une capacité financière relativement bonne, une assiette fiscale relativement bonne et un centime bas par rapport aux autres villes. Cela a des implications sur le calcul extrêmement complexe, car basé sur quantité d'indicateurs, de la péréquation – Mme Molinari y reviendra ultérieurement.

La taxe professionnelle représente 58% des revenus de la fiscalité des entreprises, tandis que les revenus fiscaux des personnes morales en représentent 42%. Pour rappel, la taxe professionnelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires, des surfaces occupées ou de la valeur fiscale des locaux et de l'effectif. Il est proposé de maintenir cette année le montant minimum de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

#### *Valeur du centime additionnel (PP, PM)*

Mme Molinari rappelle que le centime additionnel est maintenu à 40 au budget 2023, en raison du contexte global (Covid, inflation). La valeur de production par centime, à CHF 1'895 million, augmente par rapport au budget 2022 (CHF 1,839 million). Pour résumer, il faut retenir qu'un centime égale CHF 1,9 million. A terme, il sera certainement nécessaire d'augmenter le centime additionnel pour que la Commune soit en mesure de faire face aux investissements, même si, bien sûr, en amont, il y aura des priorisations à mener. Il

faudra également penser à lisser les investissements. Le travail a commencé, comme mentionné en TCR. Il permettra d'affronter de manière un peu plus sereine les années qui viennent, quand les nouveaux contribuables ne seront pas encore installés à Carouge, soit pour y travailler, soit pour y vivre, mais que la Commune aura déjà des charges liées notamment aux équipements publics et aux espaces publics, lesquels permettront d'accueillir ces personnes dans des conditions adéquates, comme la ville de Carouge le fait pour toute sa population.

#### *Evolution des charges de personnel (au sens strict – nature 30)*

Mme Molinari précise qu'il s'agit ici des charges de personnel au sens strict (natures 301, 304 et 305), c'est-à-dire sans considérer les jetons pour le Conseil municipal, les frais du Conseil administratif, etc. Elles correspondent à environ un tiers du total des charges, soit une très légère diminution par rapport aux années précédentes. Les variations des charges de personnel sont dues, d'une part, aux mécanismes salariaux (la vie chère : + CHF 475 000, l'annualisation des postes permanents : + CHF 200'000, le 13<sup>ème</sup> salaire, etc.) et, d'autre part, aux nouveaux postes ou augmentations de postes de personnes déjà en place, ainsi qu'aux nouveaux postes non permanents. Ces derniers visent à faire face à cette période transitoire dont parlait Mme Molinari plus tôt, sans grever sur le long terme les ressources communales.

Les postes augmentent de 6,65 ETP par rapport à 2022 (notamment un technicien bâtiment pour le SCES, un poste de collaborateur-trice HELP DESK, une assistante RH, un chef de projet paysager, ainsi qu'une augmentation de 1,35 ETP parmi les postes existants), auxquels s'ajoutent quelques postes non permanents. Les membres du Conseil municipal trouveront la liste exhaustive des postes et des frais y relatifs en page 95 de leur classeur.

L'augmentation de CHF 2,4 millions est répartie relativement équitablement entre les mécanismes salariaux (+ CHF 1 million environ, soit + 2,5%) et les postes (+ CHF 1,2 million, soit + 2,9%).

Comme mentionné plus tôt, le traitement du personnel correspond à 33,3% du total des charges, soit une légère diminution par rapport au budget 2022 (33,7%). Sur les cinq dernières années, l'on observe une certaine stabilité de ce pourcentage.

#### *Evolution des charges de biens, services et marchandises (nature 31)*

La nature 31 Biens, services et marchandises comprend par exemple les coûts de l'énergie, les gratuités ou encore les travaux d'entretien. Les charges de biens, services et marchandises augmentent de CHF 2,5 millions (+ 10%) par rapport au budget 2022. Sans surprise, les énergies se taillent la part du lion, avec une augmentation de CHF 1,85 millions (+ 83%). Les membres du Conseil municipal trouveront des détails en page 4 sur 19 de leur document. Sur ces près de CHF 1,9 million d'augmentation, CHF 1,5 million sont dus à l'augmentation des charges d'électricité. Comme bien d'autres communes, la Ville de Carouge se trouve dans une situation compliquée. Par malchance, son contrat arrive à échéance dans cette période. Des discussions ont lieu au sein de l'Association des communes genevoises parce qu'il faut essayer de trouver une solution. Mme Molinari précise que la décision qui avait été prise en 2011 ou 2012, de mémoire, l'avait été sans que la Commune ait nécessairement conscience de toutes les implications. Les informations des Services industriels n'étaient pas forcément très transparentes. Plusieurs communes ont fait part de leur déception.

La deuxième variation la plus importante concerne les travaux d'entretien : + CHF 600'000, dont CHF 200'000 pour des travaux d'entretien de génie civil. A noter en

revanche que, grâce à un travail fin et précis des services, les gratuits (qui comprennent également un certain coût d'assurance) sont en diminution de CHF 200'000 (- 7%).

#### *Les charges d'amortissements (nature 33)*

Entre 2023 et 2022, les charges d'amortissements diminuent de CHF 1,4 million. Cela s'explique par les amortissements complémentaires de près de CHF 11 millions votés par le Conseil municipal en 2021. Ces amortissements complémentaires ont un impact sur les amortissements des années prochaines : ils ont permis de diminuer le budget d'environ CHF 1,5 million par an jusqu'en 2027. L'on sait que le taux de réalisation des investissements n'atteint jamais 100% : il y a toujours des impondérables, des retards, etc. Mais en prenant cette estimation, l'on serait à CHF 18,9 millions. En ne prenant même que 40% de ce montant, il y aura CHF 3,2 millions d'amortissements supplémentaires par rapport à aujourd'hui, qu'il faudra bien sûr intégrer au budget de fonctionnement. Cela montre l'importance de mener un travail fin sur les investissements à long terme et d'avoir une vision d'ensemble de cette évolution.

#### *Evolution des charges de transfert (nature 36)*

Les charges de transfert sont constituées des subventions ainsi que des contributions aux collectivités publiques et aux groupements intercommunaux. Elles sont en forte augmentation (+ CHF 4,6 millions par rapport à 2022, soit 11,7%). Elles se composent d'un nombre élevé de charges contraintes ou incompressibles. La variation principale concerne la péréquation financière, qui augmente de CHF 2,6 millions, dont CHF 700'000 suite à la décision de la ville de Genève de ne plus couvrir à elle seule la problématique du sans-abrisme, l'ACG ayant convenu de partager une partie de ces frais entre toutes les communes. L'on trouve également dans le montant de CHF 2,6 millions une augmentation de CHF 1 million pour le Fonds intercommunal.

La deuxième variation la plus importante se rapporte aux subventions des EVE, pour CHF 900'000. Les montants versés par la Commune dépendent de la typologie des parents, mais aussi de l'introduction du salaire minimum, qui a commencé à déployer ses effets l'année passée déjà.

Les charges incompressibles augmentent de CHF 3,4 millions (+40%), hors EVE et énergies.

Enfin, pour rappel, la rubrique 361 Dédommagements à des collectivités publiques comporte les contributions aux groupements intercommunaux, comme la FAS'e, le SIS, le GIAP, l'ACG. Pour ne citer que les postes les plus importantes, l'augmentation est de CHF 200'000 pour le SIACG, de CHF 100'000 pour la FAS'e, de CHF 200'000 pour le SIS et de CHF 300'000 pour le GIAP.

### III. Investissements / Dette

#### *Evolution des investissements nets et du taux de réalisation*

Mme Molinari rappelle que les investissements ne figurent pas dans le budget de fonctionnement. En revanche, les amortissements y figurent, d'où l'importance de ce point. Le budget total de dépenses d'investissements pour 2023 est estimé à CHF 27,1 millions. Il est en diminution par rapport à l'année précédente, d'une part parce que certains investissements ont été décalés et, d'autre part, parce qu'un nombre moindre de projets qu'imaginé a été voté. Le montant de CHF 27,1 millions correspond à CHF 22,4 millions de crédits votés (83%) et CHF 4,5 millions de crédits non encore votés mais qu'il

est prévu de présenter et qui déploieront vraisemblablement leurs effets au courant de l'année 2023.

Les dix principaux projets votés représentent 70% du budget des investissements pour 2023. Mme Molinari mentionne notamment la rénovation de l'école des Pervenches, la voie verte d'agglomération, le crédit d'étude de la piscine, la rénovation du parking de l'Octroi, les cheminements des Moraines ou encore la ludothèque de la cité Léopard.

Le taux de réalisation est relativement constant ces dernières années puisqu'il se situe entre 35% et 40%. La ville de Carouge affine toujours plus ses analyses et essaie peut-être d'être un peu plus réaliste, parce que, si elle veut toujours faire plus et mieux, force est de constater qu'il faut ensuite avoir les capacités pour pouvoir suivre les dossiers et les porter. A noter également que les études deviennent toujours plus compliquées et prennent donc plus de temps, ce qui entraîne le report de certains projets. Certains dossiers sont par ailleurs votés après davantage de discussions, ce qui engendre un retard dans la mise en œuvre de ces investissements.

#### *Intérêt de la dette et dette par habitant*

La charge des intérêts de la dette s'élève à CHF 482'000. L'endettement est en baisse, à CHF 116 millions, pour deux raisons. D'une part, certains prêts sont remboursés en 2023. D'autre part, en fonction de la stratégie et des taux disponibles, le taux d'endettement sera légèrement plus bas que celui au budget 2022.

La dette par habitant se monte à CHF 5'076, soit en légère baisse par rapport au budget 2022. Mme Molinari attire toutefois l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'une dette de CHF 5'000 par habitant est considérée, selon les indicateurs usuels, comme élevée.

Mme Molinari relève que, dans le temps, la dette par habitant est en croissance. Elle précise, comme l'année passée et également en commission, que la capacité d'emprunt n'est pas quelque chose que l'on peut calculer par une simple formule, parce qu'elle dépend aussi de la capacité de trouver un institut qui prête de l'argent. Une entité publique aura toutefois plus de facilité qu'un particulier à trouver des emprunts, même si son taux d'endettement est relativement élevé. L'on considère qu'une dette d'environ CHF 120 millions reste raisonnable. La Commune peut emprunter plus, mais la question est de savoir à quelles conditions, à quel taux et pour quelle durée. Il s'agit d'une question qui doit vraiment être analysée de manière fine.

A noter également le travail de prospection réalisé par le service des finances qui a obtenu et continue d'obtenir des taux très intéressants. En 2022, la Commune avait en moyenne un taux d'intérêt de 0,3%. Aujourd'hui, elle arrive à emprunter à des taux d'environ 1,5% sur sept ans, contre environ -0,2% à +0,2% en 2022. La situation évolue donc très rapidement, avec une tendance à la hausse.

#### *Indice général de capacité financière*

L'indice général de capacité financière est directement lié à la péréquation. Pour rappel, il est calculé sur une moyenne de trois ans. Il s'agit d'un calcul compliqué, qui est du reste effectué non pas par la Commune, mais par le Canton. Le centime joue un rôle important dans ce calcul, qui prend en compte d'innombrables autres indicateurs, comme le nombre d'enfants, les m2 de domaine public, le nombre d'élèves qui fréquentent les écoles, le nombre de routes, etc. Pour 2023, l'indice a été établi à 121,85 pour la ville de Carouge. Pour rappel, avec un indice jusqu'à 140, une commune bénéficie en principe de la péréquation financière. En revanche, avec un indice supérieur à 140, elle ne touche rien

de la péréquation. Cela a été le cas une année pour Carouge, notamment parce que l'indicateur sur le nombre de crèches n'était pas bon.

L'indice de capacité financière de la Commune augmente depuis 2021, ce qui signifie que sa situation est plutôt bonne comparée à d'autres communes, étant précisé que cet indice tient compte de la situation actuelle, sans prendre en considération les besoins à venir.

#### IV. Conclusion du Conseil administratif

En conclusion, le budget 2023 est un budget certes déficitaire mais qui est résolument orienté vers le maintien de prestations et services de qualité à la population, celle d'aujourd'hui et celle de demain, en permettant d'accompagner l'évolution de la ville.

De nombreux investissements sont indispensables pour un développement harmonieux, responsable et durable. Les investissements impliquent des amortissements en forte hausse (+ CHF 8,7 millions d'ici 2028, et + CHF 9,3 millions d'ici 2030), qu'il faudra donc intégrer dans les budgets de fonctionnement. Dès lors, il s'agira de prioriser et adapter les politiques publiques. Réaliser ces projets impliquera une adaptation de la fiscalité, étant précisé, comme mentionné plus tôt, que Carouge a aujourd'hui le centime le plus bas des grandes villes (en moyenne entre 44 et 45) et qu'il se situe en-dessous de la moyenne genevoise qui est d'environ 41,5.

#### V. Documentation et liens

Mme Molinari termine la présentation en rappelant les documents liés au budget 2023 : le classeur, une version électronique au format PDF sur CMnet, la présentation de ce soir, ainsi que les délibérations qui font l'objet des prochains points à l'ordre du jour (taxe professionnelle, FIDU et la grande délibération).

Mme Molinari remercie le Conseil municipal pour son attention.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier signale que, cette semaine, le Conseil fédéral a revu certaines modalités de la loi sur l'énergie, notamment la possibilité des grands consommateurs de revenir sur le marché régulé. Le Conseil administratif a-t-il intégré cette nouveauté dans ses prévisions ? Ou ce point pourra-t-il être abordé en commission, sachant qu'une part importante de l'augmentation du budget provient du coût de l'énergie ?

Mme Molinari confirme que ce point, dont la Commune a connaissance, sera abordé en commission.

M. Etienne invite la commission à examiner attentivement ce qui est prévu pour le soin aux arbres sur la commune. Lors des commissions générales, il n'a pas entendu de déclarations fracassantes à ce sujet. Bien sûr, des montants sont reconduits dans le budget 2023, mais M. Etienne souhaite que les commissaires soient attentifs à ce qui est prévu pour la suite, en matière de conservation et de renouvellement du patrimoine arboré sur la commune.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 094-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2023**

Mme Molinari rappelle que le montant minimal de la taxe professionnelle a été fixé à CHF 30.-, comme l'année passée.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 095-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'395'100.- AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES**

Mme Molinari rappelle que, chaque année, une délibération est présentée pour la contribution au FIDU.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 096-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'629'500.- DESTINE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

Mme Molinari précise qu'il s'agit de la « grande délib' » qui est présentée chaque année avec le budget, ce qui permet d'éviter de présenter des dizaines de délibérations au cours de l'année.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 097-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 380'000.- POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMUNICATION, D'UN GUICHET UNIQUE ET DE PROCESSUS UNIFIES AYANT POUR OBJECTIF D'AMELIORER LA CAPACITE DE L'ADMINISTRATION A SERVIR LES USAGERS, LES CITOYENS, LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES CAROUGEISES**

Mme Lammar introduit le sujet. Le numérique, en tant que vecteur d'amélioration de la relation administration/citoyenne ou citoyen, permet de proposer une offre plus performante de services aux usagers et usagères et d'accroître la transparence administrative. Il est également au cœur de la problématique de modernisation des administrations, car il se présente comme un outil d'amélioration de ses procédures et de son fonctionnement, ainsi que d'optimisation de ses coûts.

Ce projet s'inscrit directement dans cette politique, cela sans oublier les ciber-exclus. Il s'agit plus concrètement d'étendre l'offre de prestations en ligne : formulaires, vente en ligne, inscriptions, réservations et modules spécifiques complémentaires tels qu'une billetterie. Il est également visé de faciliter les démarches des usagers et usagères en offrant des prestations identiques en ligne et au guichet, à la mairie. L'idée est d'offrir le choix aux usagers et usagères d'accéder aux prestations en ligne, en tout temps et en tout lieu, ou de se rendre au guichet, pour être accompagnés par des collaboratrices ou collaborateurs de la Commune dans leurs démarches.

Un autre but de ce projet est d'augmenter l'efficacité des services et de renforcer l'accompagnement des usagers et usagères de manière simple et rapide par la mise en place d'outils de gestion unique et de processus identiques pour le traitement des demandes et prestations, qu'elles se fassent en ligne, au guichet ou par tout autre canal. Enfin, s'il n'est pas l'essence même de ce projet, la refonte du site internet ne sera néanmoins pas oubliée, car si le site de la Commune est esthétiquement réussi, mis à jour très régulièrement par le secteur communication qui y fait un travail de grande qualité et que l'on y trouve une foule d'informations très utiles, lorsque l'on recherche un élément précis, c'est nettement plus compliqué. Le site internet sera donc repensé en respectant les normes et bonnes pratiques en termes d'accessibilité et d'inclusivité.

Ce projet servira donc aussi bien la population que l'administration. Il s'agit d'une première étape qui, si le Conseil municipal renvoie ce projet en commission, lui sera bien évidemment présentée dans les détails.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Règlements et administration.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier rappelle que, durant le Covid, certaines personnes qui souhaitaient un rendez-vous pour le vaccin se rendaient à la Commune, laquelle se contentait de leur donner un petit papier leur disant qu'elles pouvaient téléphoner à tel numéro vert pour avoir rendez-vous. Il avait été surpris que la Commune ne puisse pas prendre le rendez-vous elle-même, alors que ces personnes n'avaient par exemple pas de smartphone. La délibération présentée ce soir va dans le bon sens, mais M. Voignier souhaite que des explications soient données en commission sur la manière de bien accueillir des personnes qui ne sont absolument pas à l'aise avec le numérique, par exemple pour faire des réservations ou pour obtenir quelque chose de ponctuel. Il espère que les employés seront vraiment formés à l'accueil de ces personnes et pourront leur fournir le service qu'elles souhaitent.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **10. MOTION MO 027-2022 P : AMENAGEMENT RUE ST-JOSEPH**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Mme Merle donnera lecture uniquement de l'invite, qui est relativement touffue.

#### **AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-JOSEPH**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

- Vu la nécessité de développer un environnement construit de qualité, harmonieux et durable pour les carougeois et les carougeoises ;
- Vu les enjeux liés aux commerces et à l'animation des rues ;
- Vu les enjeux liés à la sécurité et à la cohabitation des piétons et des véhicules à deux-roues ;
- Vu le cadre exceptionnel et la qualité du patrimoine bâti du vieux Carouge ;
- Vu l'engagement de citoyens, habitants et commerçants, au sein des Associations : Carouge à Venir (ACàV), des Intérêts de Carouge (IC), des Habitants du Vieux Carouge (AHVC) et de l'Îlotière St.-Joseph, ayant permis d'aboutir à des propositions simples, efficaces et cohérentes pour améliorer et renforcer la zone piétonne existante ;
- Vu la volonté des partis de trouver un projet fédérateur ;
- Vu la volonté d'offrir un espace piétonnier et de compenser les places de voitures supprimées en sous-sol ;
- Vu l'intérêt avéré des tronçons fermés à la circulation dans la rue St.-Joseph ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

#### **Invite le Conseil administratif**

À étudier la mise en place :

- D'une signalisation sobre, claire et évidente pour marquer le début de la zone piétonne à la rue du Pont-Neuf, avant l'entrée sur la rue St.-Joseph, notamment par la pose d'un cercle vert et de panneaux adéquats. (Ou signalétique cohérente et reconnaissable sur l'ensemble) ;
- D'un appel à projets pour l'aménagement définitif de la rue St.-Joseph selon trois axes :
  - Végétalisation de l'ensemble de la rue incluant un plan de maintien en pot de ladite végétation ;
  - Suppression de la circulation motorisée des non-ayants-droit pour le tronçon situé entre l'arrêt Armes et la rue de la Filature (bornes, TPG, signalétique, etc.) ;
  - Sensibilisation accrue concernant les aspects de sécurité, vitesse, bien-être et accessibilité universelle sur l'ensemble du périmètre piéton pour une cohabitation optimale entre piétons et usagers de la mobilité douce ;



- D'un un appel d'offre à projet qui devra en outre préciser que le projet doit être réalisé en plusieurs étapes ;
- D'un phasage, afin de garantir la première étape de végétalisation pour l'été 2023 ;
- De la pose d'un revêtement de sol, de la section du T entre Cinéma et place du Temple, permettant de l'harmoniser avec l'ensemble de la rue et étude pour un aménagement cohérent de ce tronçon ;
- De la mise en place d'obstacles appropriés empêchant le parking sauvage sur le carrefour St.-Joseph – Filature qui bouche les cônes de visibilité ;
- De l'élaboration d'un plan de réaménagement de la Place du Temple, notamment avec l'idée d'y introduire des parkings 2 roues sur le centre de la place ;
- D'une commission mixte entre la Ville, les Associations ici présentes et l'Îlotière St.-Joseph pour créer une synergie créative, incluant les acteurs du lieu autour de projets viables et pérennes pour la Rue St.-Joseph.

Motion interpartis :

Alain Voigner (PLR)  
 Julien Barro (LE CENTRE, VERT'LIB)  
 Matthias Meyer (PS)  
 Didier Prod'Hom (LES VERTS)

M. Barro indique que cette motion fait suite à des discussions qui ont eu lieu entre les différentes associations d'habitants et de commerçants de la rue, et même de manière un peu plus large. L'objectif est de provoquer une discussion au sein du Conseil municipal, en amenant ces différentes questions et réflexions. Certains constats ont été dressés à la suite de la mise en place du projet. Il y a une forme d'insatisfaction et passablement de questionnements. Certains ici se sont étonnés que la discussion n'ait pas eu lieu d'abord au niveau politique. Mais c'était aussi le but. Les discussions politiques ont lieu en commission – et au carnotzet si besoin. M. Barro n'entrera pas dans les détails de l'invite. L'idée est de prendre le temps d'en débattre ensemble en commission, sereinement. Il ajoute que le temps passe vite, d'où la notion de phasage qui permettrait de mettre en place pour l'été quelques mesures qui sont attendues par certaines personnes.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barro demande l'audition des associations suivantes : les Intérêts de Carouge, l'Association des habitants du Vieux Carouge et l'ACAV.

M. L. Antonioli souligne qu'il s'agit d'une motion interpartis. Même si elle ne fait peut-être pas l'unanimité de tous les membres du Conseil municipal, elle a le mérite de soulever des questionnements dans l'intégralité des groupes, et il s'en réjouit. Il pense que c'est une des premières fois de la législature que ce Conseil trouve quelque chose qui tienne à cœur des quatre partis représentés. M. L. Antonioli souligne ensuite un point qu'il ne faudra pas oublier lors de cette commission : il s'agit d'une zone piétonne. Le mot « piéton » figure expressément dans la motion. La commission parlera de stationnement deux-roues, de végétalisation et de bien d'autres choses, mais il ne faudra pas oublier que le cœur de cette rue, c'est les piétons. Ceux-ci devront être au centre des discussions qui seront menées dans le cadre de l'amélioration de la qualité de cette rue.

M. Mützenberg recommande d’auditionner les TPG pour un point sur les bornes. Un travail important avait été mené pour essayer de les placer au début de la rue St-Joseph. M. Mützenberg souhaiterait entendre les TPG dire ce qui est faisable ou non et, le cas échéant, donner des explications complémentaires.

Mme Molinari suggérerait d’auditionner le département des infrastructures plutôt que les TPG, puisque les discussions sur ces bornes ont lieu avec ce département.

M. Mützenberg précise qu’il parlait des bornes qui devaient être posées à l’entrée de la rue et que la Commune ne réussit visiblement pas à poser. Si les discussions ont lieu avec le département des infrastructures, c’est effectivement celui-ci que M. Mützenberg souhaite entendre.

M. Baertschi rappelle que des discussions avaient porté sur le mur-à-mur, notamment, puisqu’une partie des aménagements ont été faits de mur-à-mur. Après que le Conseil municipal a voté la délibération, des études ont été confiées à un bureau d’architectes, mais elles n’ont pas abouti parce que, d’après les renseignements de M. Baertschi, la CMNS n’y était pas favorable. Et la commune repart maintenant pour un tour. M. Baertschi relève ensuite que la motion parle de végétalisation, mais il ne faut pas oublier le problème des revêtements de sol à moyen et long terme, et cela dans l’ensemble du Vieux Carouge, pas seulement dans cette rue. Il serait important d’auditionner l’Association de sauvegarde de Carouge Le Boulet. Par ailleurs, il faudra se pencher sur le problème du parking. Pour rappel, un parking en plein air passe actuellement sur les voies de tram. C’est bien beau de vouloir auditionner tout le monde, mais M. Baertschi considère que cette motion n’est peut-être pas suffisamment mûre ni ciblée – l’on verra bien ce qui se passera en commission.

Mme Sana-Oppliger demande que l’administration présente en commission un inventaire de ce qui a déjà été fait, de ce qui est en train d’être fait (notamment les coussins berlinois) et de ce qui est prévu à court terme, afin de rappeler qu’un certain nombre de choses d’aménagements sont tout de même réalisés. Par ailleurs, elle souhaite une présentation de la stratégie mise en place par la police municipale par rapport au stationnement des véhicules et des deux-roues sur la rue piétonne.

Mme Turgut Bandelier recommande d’auditionner Pro Infirmis ou une autre association de défense des personnes à mobilité réduite. Il lui semble que cette rue est problématique quand on se déplace avec des cannes ou en fauteuil roulant, et même parfois à vélo – pour rappel, les enfants, jusqu’à l’âge de 12 ans, ont le droit d’utiliser les trottoirs. Certains accès sont par exemple glissants.

Mme Merle souhaiterait profiter de la commission pour entendre les TPG. Elle a été interpellée à plusieurs reprises par des commerçants, auxquels on aurait expliqué que l’impossibilité de mettre dans l’autre sens le sens de circulation pour les non-ayant-droit était due au fait que, pour des raisons de sécurité, il aurait fallu modifier l’arrêt TPG, lesquels n’étaient pas entrés en matière sur cette possibilité.

En complément à la recommandation qui a été faite plus tôt par rapport à la police municipale, M. Barbuzzi souhaite que des explications soient données en commission sur le fonctionnement d’une zone piétonne telle que celle qui existe aujourd’hui à Carouge. Il lui semble en effet que certains sont un peu perdus s’agissant des droits de chaque usager de la voirie. M. Barbuzzi se réfère à la fois aux piétons, aux vélos, aux motos et aux autres véhicules. Par ailleurs, il serait opportun de répondre à la question qu’il avait posée lors de la prise en considération de la délibération que le Conseil municipal a votée ce soir. Il avait en effet demandé des chiffres sur les verbalisations des cyclistes et si une politique particulière était appliquée aux vélos à Carouge. Il a l’impression que ceux-ci bénéficient

d'une certaine impunité. Cette recommandation n'a pas été entendue puisqu'aucun chiffre n'a été présenté en commission. Il souhaite qu'il y soit remédié, avec également des précisions sur le fonctionnement de la police municipale face aux cyclistes ou aux piétons, si ceux-ci commettent également des infractions, et également des trottinettes, qui commencent à poser un danger important. M. Barbuzzi a par ailleurs quelques interrogations concernant les aménagements car il lui semble que le Conseil municipal avait voté un budget pour l'aménagement en tout cas d'une partie de cette rue. Un compte rendu en commission serait utile, afin de savoir si ce budget a été utilisé et, si tel est le cas, sous quelle forme.

En complément à la question de Mme Turgut Bandelier, M. Ducellier signale que l'association HAU pourrait répondre à la thématique d'aménagement de l'espace public en conformité avec les personnes à mobilité réduite.

### **11. POSTULAT PO 002-2022 : LES PIETONS SONT ROIS AUJOURD'HUI**

Le Président prie Mme la Secrétaire de donner lecture du postulat.

#### **LES PIÉTONS SONT ROIS AUJOURD'HUI**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

La tranquillité et l'envie de se promener dans des zones piétonnes doit être une réalité à Carouge.

Nous devons pouvoir marcher et déambuler dans une zone où nous n'avons pas constamment besoin d'être attentif à l'environnement extérieur. En effet, nous devons être en permanence vigilant par rapport aux utilisateurs de vélos classiques ou électriques ainsi que ceux en trottinettes quelles qu'elles soient.

Nous sommes toutes et tous à un moment donné dans la journée un piéton, et avoir une zone confortable et sécurisée est un besoin et un avantage pour notre bien-être.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

#### **Invite le Conseil administratif**

A mettre la zone piétonne du T, la rue St. Joseph ainsi que les places durant des fêtes populaires uniquement pour les piétons. (Les événements tels que braderie, marché ou toutes autres fêtes).

Par un affichage annonçant que l'espace est réservé aux piétons durant cette période et en invitant les cyclistes traditionnels et électriques ainsi que les utilisateurs de trottinettes électriques de bien vouloir laisser ceux-ci en dehors du périmètre.

Si besoin par l'utilisation d'une barrière en laissant le passage aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Pour le PLR, M. Alain Voignier

Le Président passe la parole aux auteurs du postulat.

M. Voignier rappelle son attachement à intervenir en faveur des piétons. Le titre du postulat, « Les piétons sont rois aujourd'hui », se réfère à la petite reine qui a fait l'objet de plusieurs délibérations et interventions ces derniers temps. Dans les zones piétonnes

un peu partout à Genève, par exemple récemment à Lancy, l'on voit fleurir des panneaux enjoignant les cyclistes à poser pied à terre, sous peine d'être amendés. Ils doivent ainsi pousser leur vélo, ce qui permet à la zone piétonne de vraiment être réservée aux piétons. M. Voignier mentionne également le bord du lac. L'on a l'impression que, petit à petit, l'idée se répand que le vélo n'a peut-être pas sa place dans une zone piétonne. M. Voignier n'a pas voulu, intentionnellement, interdire les vélos sur de grandes périodes. Mais il pense que lors des fêtes et des manifestations communales, ces endroits pourraient être réservés aux piétons. C'est la raison pour laquelle il a déposé ce postulat, afin d'intégrer cet aspect dans la réflexion de la Commune et qu'à certaines périodes, le piéton puisse déambuler en étant presque inattentif, qu'il puisse profiter d'une zone où ses petits-enfants ou ses enfants peuvent se balader en sécurité, et que les personnes à mobilité réduite ne craignent pas d'être renversées. Cette demande semble légitime dans une commune qui met en place des zones piétonnes. M. Voignier espère que le Conseil municipal y fera bon accueil.

M. Von Burg souhaiterait une clarification, parce qu'un passage peut être interprété de deux manières. Les mots « durant les fêtes populaires », en début d'invite, se rapportent-ils uniquement aux places, ou également à la zone piétonne et la rue St-Joseph ? Autrement dit, le postulat demande-t-il que la zone piétonne et la rue St-Joseph soient toujours interdites aux vélos ?

M. Voignier précise que cette interdiction ne serait valable que durant les fêtes. Durant le marché, le T et la zone du marché seraient concernés, mais pas le secteur en amont. S'il y a une fête, par exemple la braderie, qui utilise toute la rue St-Joseph, c'est toute la rue St-Joseph qui serait concernée. Si une fête a lieu sur une place, c'est la place utilisée qui est concernée. Ce n'est pas en permanence, mais durant la fête et sur l'espace qui est utilisé durant la fête. M. Voignier espère avoir pu répondre au questionnement de M. Von Burg.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier remercie le Conseil municipal d'avoir pris en considération à l'unanimité ce postulat. Il espère vraiment qu'une suite y sera donnée. Il souhaite ensuite rebondir sur une intervention qui a été faite plus tôt, à propos des personnes à mobilité réduite. Il y a environ une année, il avait déposé une motion sur les aménagements de tous les objets communaux. Il faut porter une attention particulière aux zones piétonnes. M. Voignier précise que, s'agissant de l'utilisation de barrières mentionnée dans le postulat, il faut veiller à laisser la possibilité aux personnes à mobilité réduite de rentrer dans cette zone librement et tranquillement. Il invite les commissaires à se pencher sur cette accessibilité universelle, qui est primordiale.

M. Baertschi mentionne qu'il a eu l'occasion de parler de ces questions avec M. Voignier. Il lui avait notamment transmis des photos de ce qui se fait en ville d'Yverdon, où se trouve un centre cyclable. À certains endroits et à certains moments, notamment pendant les heures de marché, des panneaux sont installés de façon à ce que les cyclistes soit mettent pied à terre, soit roulent au pas. C'est une initiative qui a lieu ailleurs. Lors du marché de Plainpalais également, le passage des cyclistes est interdit. Il faut trouver une telle modalité à Carouge. La population l'attend et M. Baertschi félicite l'auteur de ce postulat.

Si un comptage des vélos a d'ores et déjà été effectué, M. L. Antonioli souhaiterait qu'il soit présenté en commission, pour que celle-ci ait une vision réelle du nombre de vélos qui passent à cet endroit (tant de vélos à la minute ou toutes les dix minutes). Par ailleurs, il recommande d'auditionner ou de recueillir l'avis des différents tenanciers des bistrotts qui se trouvent sur cette place et qui vivent aussi cette problématique. Certains d'entre eux ont mis de leur propre chef des remarques sur leurs panneaux, où l'on trouve, en plus du menu du jour, des phrases comme « merci de mettre pied à terre » ou « attention aux enfants ».

M. Calame souhaiterait qu'un point soit fait en commission sur la question de l'accidentologie due à des vélos sur la place du Marché et sur les différents espaces déterminés dans le postulat, notamment la place de Sardaigne. Par ailleurs, il serait intéressant de connaître l'accidentologie des vélos qui se font pousser sur les voies du tram dans la rue Saint-Victor. Il serait utile d'avoir des informations sur les endroits où l'on constate le plus d'accidents provoqués par des vélos et, respectivement, subis par des vélos.

Mme Bertholon souhaite que la commission soit renseignée sur la légalité d'une telle interdiction. Puisque, aujourd'hui, la zone est partagée, la ville de Carouge a-t-elle la compétence d'exclure les vélos de cette zone ? Par ailleurs, Mme Bertholon invite les commissaires à une réflexion fine pour savoir quels sont les usagers piétons et cyclistes de cette zone et pourquoi ils s'y rendent, notamment si des catégories de personnes seraient exclues par une telle mesure sans que la Commune ne le veuille, par exemple des enfants à vélos. Enfin, elle recommande à la commission d'avoir une réflexion sur les éventuels itinéraires de remplacement qui pourraient être proposés si la Commune décide d'exclure les cyclistes. Il n'est pas satisfaisant de seulement exclure un itinéraire, sans proposer de voies de remplacement adéquates. Cela fait d'ailleurs un lien avec la délibération que le Conseil municipal a abordée précédemment sur l'étude du réseau cyclable de la commune.

M. Von Burg demande que la commission entende le responsable de la police municipale afin de savoir si l'érection de barrières est la meilleure solution en l'occurrence, ou si une présence policière ou des mesures plus éducatives seraient mieux adaptées.

En complément à l'aspect accidentogène, Mme Turgut-Bandelier souhaiterait savoir si la police municipale a mesuré le sentiment d'insécurité. Aujourd'hui, c'est ce qui lui semble le plus criant dans le conflit d'usages dans cette rue piétonne. Elle invite la commission à affiner cet aspect. Elle signale par ailleurs que la ville de Leipzig, en Allemagne, a créé un poste de responsable piétons. Elle demande que la commission soit informée sur l'existence éventuelle de telles démarches en Suisse, avec, le cas échéant, des exemples de communes qui auraient des responsables piétons.

## **12. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **13. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de Mme Turgut Bandelier relative à la place de jeux à proximité de la maison de quartier des Moraines

Pour rappel, Mme Turgut Bandelier s'inquiétait du fait que cette place de jeux n'était pas accessible aux enfants parce que des travaux devaient être entrepris et souhaitait savoir quand il serait remédié à cette situation.

La réponse est la suivante.

Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021, traitant de la place de jeux à côté de la maison de quartier des Moraines, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Tout d'abord nous vous prions de bien vouloir excuser le délai mis à apporter la réponse à votre question, délai qui s'explique par des difficultés rencontrées lors de la réception des travaux effectués dans le cadre du CEVA.

En effet, Il nous a fallu reprendre avec les différentes parties et mandataires une analyse des améliorations à apporter ainsi que la répartition des frais y relatifs.

Cela étant, nous avons à ce jour le plaisir de vous confirmer la signature des bons de commande des jeux, pour une mise en conformité qui sera pilotée par le secteur Génie civil du SURB.

La disponibilité des fournitures ayant été confirmée, nous sommes heureuses de pouvoir vous annoncer qu'une première partie du jeu (le tobogan côté droit) pourrait être mise en service et enfin être rendue aux enfants d'ici Noël, sous réserve des conditions météorologiques.

La finalisation des travaux, interviendra dans le courant 2023.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de notre considération distinguée.

#### Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret concernant l'horaire des bus à l'arrêt Grand-Collomb

Pour rappel, M. Lauret relevait que le bus 44 passait pratiquement au même moment que la sortie du cycle d'orientation. Il invitait la Commune à solliciter les TPG pour que cet horaire puisse être décalé de quelques minutes afin d'éviter que les enfants ne doivent courir pour prendre le bus, risquant de se mettre en danger en traversant la route de manière inopinée.

La réponse est suivante.

Suite à votre question du 23 juin 2022, des contacts ont été pris entre le service de l'urbanisme de la Commune et les TPG. Après plusieurs échanges, nous avons reçu une réponse positive de date du 25 octobre 2022.

Nous avons donc le plaisir de vous communiquer que, dans leur réponse en date du 25 octobre dernier par la voix de M. Weibel, les TPG confirment leur volonté d'améliorer la situation et de rentrer en matière sur la demande de la Commune.

De fait, dès le 11 décembre prochain le bus de la ligne 44 sera retardé pour desservir l'arrêt Grange-Collomb à 11h58 en direction de Carouge-Tours. Il ne pourra toutefois pas être retardé plus longtemps, car ce même bus repart ensuite de Carouge-Tours en ligne

45 pour desservir l'arrêt Grange-Collomb à 12h13 et permettre ainsi aux élèves habitant dans le secteur de Troinex de rentrer chez eux.

De plus, ils nous ont également fait part de contraintes techniques limitant leurs possibilités d'aménagement des horaires sur ce trajet (horaires des établissements scolaires, capacité de stockage de bus en terminus, horaires des trains, etc.).

Enfin nous avons convenu que nous informerons les élèves du cycle et les TPG ont confirmé leur participation à cette information.

#### Réponse de Mme Lammar à la question orale de Mme Turgut Bandelier qui s'inquiétait de la procédure concernant l'attribution des clés au Tennis de table de Carouge

La Ville de Carouge attribue des clés aux demandeurs en fonction de la situation particulière de ceux-ci. Certaines entités n'ont besoin que d'une ou deux clés (par exemple les partis politiques), d'autres jusqu'à une par membre, comme le Tennis de table de Carouge. Cela dépend du mode d'activités (sports individuels à horaires variables, sports collectifs avec un entraîneur, un coach ou un chef d'équipe) ainsi que de la configuration des locaux (accessibles individuellement avec une ouverture à 18h et une fermeture à 22h ou par l'entrée dans un bâtiment scolaire avec une porte extérieure qui doit rester fermée).

C'est la direction ou le comité du club ou de l'association qui fait la demande du nombre de clés. Après vérification de la demande, la Ville de Carouge fournit les clés demandées, mais n'intervient pas dans la gestion interne des entités pour la distribution à leurs membres.

Concernant le prix des clés, la Ville de Carouge finance toutes les clés de tous les bâtiments pour en rester propriétaire. Une caution est demandée lorsque les utilisateurs ont un contrat à durée déterminée. En cas de perte, la clé est facturée CHF 70.-.

L'équipement des bâtiments de la Ville de Carouge avec accès par clés électroniques est en cours – le Conseil municipal le sait puisqu'il a voté une délibération à ce sujet. Les écoles primaires seront équipées en 2023. Cette technologie permettra un traçage des accès par les utilisateurs et facilitera la gestion générale du parc, notamment en cas de perte de clés.

### **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

#### Questions écrites

##### M. Baertschi : Respect des limitations de vitesse des convois de trams

Par courrier du 4 février 2020, qui faisait suite à l'audition des pétitionnaires demandant l'étude d'une nouvelle voie de décharge du réseau de trams (ci-annexé), la direction d'exploitation des TPG nous informait avoir mis en place des limitations de vitesse sur certains tronçons traversant le Vieux Carouge.

Or, depuis le récent remplacement de tronçons de voie ferrée, notamment en bas de la rue Ancienne, le soussigné a pu constater que la limitation à 15 km/h n'était à l'évidence plus respectée, pour le moins à certains moments de la journée, soit notamment vers 22h, lorsque plusieurs convois paraissent devoir être de retour au dépôt. Vu l'étroitesse de cette rue et la dimension très réduite de l'un des trottoirs, cette situation est inquiétante.

Le Conseil administratif peut-être s'informer auprès de la direction de l'exploitation des TPG sur la nature des contrôles effectués et leur demander de s'assurer du respect de ces vitesses-limites à toute heure du jour et de la nuit ?

M. Barbuzzi : Tambourine, le PLQ oublié

Les membres de ce Conseil se souviennent que le quartier de la Tambourine a été réalisé sans plan localisé de quartier (PLQ) sur les terrains de l'Etat de Genève, avec une convention. Cette dernière mentionnait qu'une fois construits, les terrains de l'Etat de Genève seraient donnés à la Commune.

Le plan localisé de quartier Batelle-Tambourine (Carouge n° 28'566A-544) a été adopté par le Conseil d'Etat le 21 février 2018 et son entrée en vigueur est effective depuis le 21 février 2019.

Lors de la séance du 28 mai 2020, le Conseil municipal a accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention la délibération DA 197-2020 Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 447'817.- TTC (dont CHF 21'325.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements conformément au PLQ n° 28'566A-544. Pour rappel, cette délibération demandait

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 447'817.- TTC (dont CHF 21'325.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements conformément au PLQ n° 28'566A-544 Batelle-Tambourine.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

Cette délibération devait donc constituer les bases de discussion avec l'Etat de Genève de la transmission des terrains actuellement propriétés de l'Etat de Genève à la Ville de Carouge et, en cas d'accord, la réalisation des aménagements qui font cruellement défaut dans ce quartier, les derniers immeubles d'habitation ayant été achevés il y a plus de quinze ans.

Questions :

1. Qu'en est-il de l'étude de chiffrage des aménagements extérieurs ?
2. Qu'en est-il des discussions avec l'Etat de Genève pour la transmission définitive des terrains ?
3. Quelle date peut être envisagée pour la réalisation de ces aménagements ?
4. Est-ce que ces aménagements ont été planifiés dans le plan des investissements de la Ville de Carouge ?

Questions orales

M. Jacot : Chemin des Moraines

M. Jacot rappelle que, lors d'un précédent Conseil municipal, une question avait été posée concernant la signalétique sur le chemin des Moraines. Il revient sur cette situation car cela devient impératif, à son sens. Empruntant ce chemin très régulièrement, il constate



qu'il n'y a toujours aucune signalétique visible – il pense notamment au marquage au sol. Les vélos, et surtout les vélos électriques, empruntent ce chemin à grande vitesse à la descente, sans toujours se soucier des piétons. Des connaissances lui ont déjà signalé des bousculades et des insultes. Les personnes âgées et les enfants qui y cheminent se sentent malheureusement en insécurité. M. Jacot regrette que, par manque d'anticipation, l'on crée ce genre de problème qui pourrait facilement et rapidement être réglé par la Commune. M. Jacot demande donc au Conseil administratif d'agir rapidement avant qu'un incident ou un accident ne se produise.

Mme Molinari s'inscrit en faux contre ces propos. La Commune a réagi très rapidement. Il y a une année environ, un aménagement a été testé visant à séparer les flux piétons et vélos. La ville de Carouge était en effet bien consciente qu'à la sortie du cycle en particulier, un nombre important d'usagers empruntent ce chemin, que ce soit à vélo ou à pied. La situation avait été analysée par des spécialistes, en collaboration avec la police municipale et le service de l'urbanisme. Un aménagement provisoire avait donc été installé pour un test, afin de voir s'il était en mesure de répondre au besoin de séparation des flux et de sécurité accrue. Une procédure de consultation avait également été mise en place avec les riverains et l'école, notamment la direction de l'école. Comme Mme Molinari l'avait annoncé au Conseil municipal, cet aménagement n'avait finalement pas été retenu comme étant le plus adéquat pour résoudre le problème. La plupart des retours demandaient au contraire de revenir à la situation *ante*, sans séparation des flux. Les enseignants et certains élèves ont rapporté à la Commune, qui l'a bien sûr observé elle-même, qu'à la sortie du cycle, les jeunes occupent toute la largeur du chemin, ce qui est normal parce qu'ils sont très nombreux. Les vélos, quant à eux, ont l'impression que la piste cyclable leur est réservée et, par conséquent, roulent encore plus vite, partant du principe que cette zone ne devrait pas être occupée par les piétons. Cela créait plus de conflits d'usage et la Commune a dû, à regret, revenir en arrière. Concernant ensuite la signalisation, Mme Molinari rappelle que des travaux ont lieu – ils sont aujourd'hui à bout touchant, après avoir pris un peu de retard en raison d'un retard de livraison des pavés, comme Mme Molinari l'avait mentionné au Conseil municipal. Quand ils seront terminés et que tous les aménagements auront été réalisés, la prochaine étape consistera à poser des panneaux. Cela dit, Mme Molinari abonde dans le sens de M. Jacot : la situation est difficile et la Commune a malheureusement dû revenir en arrière parce que l'idée d'aménagement qu'elle avait eue s'est avérée ne pas être la meilleure.

Selon M. Jacot, le problème ne se pose pas spécifiquement à la sortie du cycle, car il y a tellement d'élèves que les vélos ne peuvent plus circuler. En revanche, en dehors des heures d'entrée et de sortie du cycle, les vélos, en particulier électriques, descendent à toute vitesse.

Mme Molinari remarque que la pente est si raide que même les vélos traditionnels peuvent la descendre à toute vitesse. Elle réitère toutefois que la situation était pire lorsque la séparation des flux était en place. Il n'y a malheureusement pas de solution miracle. Il faudra inviter les usagers à adopter un comportement adéquat et à peut-être faire plus attention les uns aux autres. Mme Molinari ajoute qu'à sa connaissance, il ne s'agit pas d'un endroit particulièrement accidentogène. Mais cela ne signifie pas que la Commune n'a pas essayé malgré tout d'améliorer la situation.

#### M. Jacot : Chemin Charles-Poluzzi

M. Jacot relève que les travaux au chemin Charles-Poluzzi ont pris du retard et ne sont toujours pas terminés. Il souhaite en connaître les raisons et savoir si une communication aux habitants est prévue. Par ailleurs, il s'interroge sur le fait que, depuis le mois de juillet, ce soit les places de stationnement en zone bleue macaron qui servent aux véhicules de chantier, et pas les places blanches, qui sont pourtant au même endroit.

Mme Molinari avait déjà répondu à une question à ce propos lors d'un précédent Conseil. Deux chantiers se sont déroulés simultanément. Une grande partie des conteneurs et du matériel qui étaient posés dans ce secteur concernait les travaux de canalisations sur le chemin Poluzzi. En même temps, des travaux ont été menés pour la zone sportive, et pour les Moraines. Suite à des discussions au Conseil municipal, Mme Molinari était intervenue pour que le conteneur relatif aux travaux sur la descente des Moraines soit déplacé, pour éviter qu'il n'y en ait trop au même endroit. A sa connaissance, celui qui reste aujourd'hui du côté des stationnements concerne les travaux sur le chemin Charles-Poluzzi, qui ne sont pas encore tout à fait terminés, comme elle le disait plus tôt. Pour ce qui est de la communication, des panneaux ont été installés au début du chantier pour expliquer le projet. Mme Molinari ne sait pas s'ils sont encore en place, mais ils l'étaient encore tout récemment. Des informations ont aussi été faites au niveau de l'école. De plus, les informations se trouvent sur le site internet de la Commune, sous l'onglet « info chantier ». Quant à savoir pourquoi les places bleues macaron ont été utilisées, et pas les places blanches, Mme Molinari pourra se renseigner auprès des SIG, qui gèrent le chantier Charles-Poluzzi. Elle imagine qu'ils ont dû faire cette demande dans l'autorisation de construire, en lien avec l'emprise de chantier.

Le Président précise que les places étaient occupées pour les travaux du chemin des Moraines.

Mme Turgut Bandelier : « Pots de fleurs »

Mme Turgut Bandelier précise que sa question concerne les installations en bloc béton qui se trouvent sur la rue Jacques-Dalphin, en face de la place de Sardaigne, et qui mesurent environ 1,5 mètre. Ces installations obstruent la vue sur la route depuis la place de Sardaigne, notamment pour des utilisateurs comme des petits enfants, Si ceux-ci sont en trottinette ou à vélo, ils arrivent facilement à échapper à leurs parents ou à leurs grands-parents et à partir sur la rue Dalphin. La hauteur de ces blocs béton rend difficile, pour eux ou même pour leurs accompagnants, de voir arriver les voitures qui sortent du parking Sardaigne ou les cyclistes. Mme Turgut Bandelier demande si ces installations sont adéquates et adaptées à ce type d'utilisateurs de la place de Sardaigne. Ayant du mal à bien saisir leur utilité, surtout avec une place aussi bétonnée, elle souhaite également savoir à quoi elles servent. Enfin, elle s'interroge sur l'éventuelle responsabilité de la Commune en cas d'accident.

Mme Molinari relève que ces pots sont installés depuis le milieu de la dernière législature, voire encore plus tôt. Elle partage l'avis de Mme Turgut Bandolier quant au fait que leur esthétique laisse certainement à désirer. Comme elle vient de le dire, ils ne sont pas nouveaux. Ils sont remis chaque année à la même place pour la saison hivernale. En été, l'on trouve ce que Mme Molinari appelle les « mines antipersonnel géantes », qui ne sont pas non plus particulièrement jolies mais que les jardiniers s'efforcent de rendre le plus agréables possible, ce dont elle les remercie. De mémoire, M. Walder avait expliqué à l'époque que ces pots, d'une part, visaient à empêcher le stationnement sauvage. D'autre part, il fallait des obstacles qui soient assez lourds pour protéger la zone où se situe le carrefour avec la place de Sardaigne, parce que les véhicules ne respectaient pas suffisamment le 20 km/h. Mme Molinari convient avec Mme Turgut Bandolier que, pour la visibilité sur Jacques-Dalphin, la situation n'est pas optimale. Elle se souvient être intervenue, lorsqu'elle siégeait encore au Conseil municipal, à propos des voitures qui étaient parkées dans la rue. Si des enfants débouchaient sur la rue d'entre deux véhicules garés, ils n'étaient pas visibles, alors que la rue est une zone de rencontre et que les piétons sont donc prioritaires. Pour en revenir à la question de Mme Turgut Bandelier, Mme Molinari imagine qu'il serait peut-être possible de diminuer le nombre de ces pots, dont la fonction de ralentisseurs est toutefois indispensable, notamment au niveau du carrefour. Le pot situé à proximité immédiate de l'entrée du parking pourrait

éventuellement être légèrement déplacé – elle a constaté elle-même qu’il masquait un peu le cône de visibilité. Au-delà de leur aspect inesthétique, il n’y a pas aujourd’hui de solution qui permette de combiner ces différentes fonctions, ce qui n’empêche pas de réfléchir à la manière d’améliorer la situation. Mme Molinari en a encore discuté dernièrement avec le service des espaces verts, afin de voir s’il n’existait pas autre chose pouvant remplir les mêmes fonctions mais qui soit moins lourd, aussi bien au sens physique que symbolique.

#### Mme Turgut Bandelier : Police municipale

Mme Turgut Bandelier signale qu’en date du 6 octobre dernier, à la sortie de la commission Urbanisme, mobilité, aménagement, plusieurs conseillers municipaux ont été témoins d’un incendie de poubelle à l’intersection de la rue du Temple et de la rue Saint-Victor. La police municipale a été immédiatement contactée, à 22h26. Elle ne les a pas orientés sur les pompiers. En attendant la police, un des conseillers municipaux, connaissant le système d’ouverture de la poubelle, a pu la déplacer pour éviter que le feu n’endommage le crépi du bâtiment et empêcher la propagation de la fumée dans les logements à proximité. La police municipale a donc été appelée à 22h26 et est arrivée sur place un peu plus de dix minutes plus tard. Mme Turgut Bandelier souhaite savoir s’il s’agit d’un délai usuel lors des interventions pour de petits incendies et quel est le protocole de communication entre la police municipale et les pompiers.

Mme Hiltbold répond que la police municipale vient en fonction des urgences et de ses possibilités. En cas d’incendie, le numéro à composer est plutôt le 118 et non pas celui de la police municipale – elle imagine que c’est ce que les conseillers municipaux auraient fait si les flammes léchaient les murs de l’immeuble à proximité duquel se trouvait la poubelle. En principe, la population appelle le 117, et la centrale d’appel (la CECAL) dévie l’appel, le cas échéant, sur la police municipale. Aujourd’hui, de nombreuses personnes ont le numéro du téléphone portable de la police municipale. Cela résulte d’une volonté de la Commune, pour que la population puisse adresser ses doléances ou d’autres problématiques directement à la police municipale. Il se peut que la police municipale soit déjà engagée sur un autre front et qu’elle ne puisse pas venir immédiatement. Mme Hiltbold ne sait pas ce que faisait la police municipale le 6 octobre à 22h26 mais, si les agents étaient au poste en train de rédiger un rapport, ou s’ils étaient à la Tambourine ou ailleurs, dix minutes pour arriver au lieu de l’intervention ne semblent pas être un délai beaucoup trop long. Elle pourra toutefois se renseigner encore sur ce qui s’est passé ce soir-là. Pour rappel, la police municipale compte vingt-deux agents, mais ceux-ci ne sont jamais là tous en même temps. Le soir, ils sont entre cinq au maximum et deux au minimum. S’ils sont occupés sur une autre intervention, ils ne peuvent pas simplement partir, par exemple s’ils sont en train d’arrêter quelqu’un qui conduit en état d’ébriété. Dans ce cas, ils diront à la personne qui les appelle d’appeler le 118 ou ils le feront eux-mêmes. De plus, ils ne peuvent pas venir de toute urgence puisqu’ils n’ont pas les feux bleus. Ils viendront quand ils peuvent, au plus vite.

#### M. Von Burg : Micros

M. Von Burg rappelle que la salle du Conseil municipal, y compris le système des micros, a été rénovée il n’y a pas longtemps. Il souhaite savoir si les entreprises qui ont fait le travail ont été payées, si le matériel est encore sous garantie, s’il existe des perspectives que ce système fonctionne un jour ou si, au contraire, la Commune envisage de recourir éventuellement à un autre système, peut-être plus simple mais qui fonctionne.

Mme Lammar relève qu’en effet, cette salle a été rénovée il n’y a si longtemps, mais il y a malgré tout un certain nombre de mois. Par conséquent, les factures ont été payées, parce que la Commune devait quand même remplir ses obligations vis-à-vis de ses

fournisseurs. Cela dit, elle n'a pas attendu ce soir pour constater que le système ne fonctionnait pas de manière optimale. Elle est en contact avec la société, à propos de la garantie et pour voir quelles seraient les solutions pour améliorer la situation. Mais cela ne se fait pas en un jour. Mme Lammar ajoute, après avoir précisé que comparaison n'est pas raison, que, pendant des années, le Conseil municipal a fonctionné sans micros ni écrans et que les personnes s'entendaient. Ce n'est pas une raison pour se satisfaire de la situation actuelle. Si cette salle est équipée aujourd'hui de micros, c'est pour que ceux-ci fonctionnent, et la Commune fera en sorte qu'ils fonctionnent.

#### M. L. Antonioli : Victor-Amé

M. L. Antonioli a eu le plaisir de faire connaissance avec le nouveau dos d'âne de la rue Victor-Amé un matin à vélo. Un autre dos d'âne a été installé à la Filature. Les deux n'ont pas de signalétique. M. L. Antonioli demande s'il est prévu d'en mettre une, étant précisé que, dans le projet de Saint-Joseph, une signalétique était plutôt envisagée au niveau des passages de la rue Saint-Joseph, avec un marquage spécifique, qui est du reste présent à certains endroits.

Mme Molinari rappelle que ces dos d'âne ont été longtemps attendus, parce que la CMNS n'était pas d'emblée ouverte à la pose de ralentisseurs. Des discussions ont donc dû être menées, sachant que la sécurité prime et que des ralentisseurs étaient prévus dans le projet initial. Il y a en tout trois coussins berlinois, qui ont été posés ces deux derniers jours. Le dispositif sera complété par des marquages au sol, pour bien marquer l'entrée sur la rue piétonne. Mme Molinari imagine qu'il est également prévu de mettre des panneaux, mais elle se renseignera sur cette question. Concernant les points, les peintures ne doivent pas être posées quand il fait trop froid, ni quand la chaussée est trop mouillée. Ce sera donc fait au printemps, et ce sera également l'occasion de refaire les jeux sur la place du Marché.

#### M. L. Antonioli : Motion (1)

M. L. Antonioli se réfère à la motion du 23 septembre 2021 « Station de réparation de vélos » qui a été renvoyée au Conseil administratif, et qui est indiquée, dans le suivi des séances, comme étant traitée. Qu'en est-il ?

Mme Molinari indique que cette motion a été traitée dans le sens où, comme annoncé au Conseil municipal, la Commune avait contacté la commune de Lancy et la ville de Genève, et sauf erreur la commune de Vernier également, à propos des dispositifs qu'elles avaient mis en place. Les retours étaient relativement mitigés. Par conséquent, la ville de Carouge est en train de chercher un modèle plus adéquat. La « grande délibération » comporte un montant expressément pour cela, dans l'objectif de mettre en place le plus rapidement possible une station de réparation de vélos. Mme Molinari précise encore que le modèle mentionné dans la motion qui se trouve devant le centre commercial de la Praille n'était pas à la hauteur des attentes ni des usagers ni de la commune de Lancy, ni du centre commercial.

#### M. L. Antonioli : Motion (2)

M. L. Antonioli se réfère ensuite à une motion du mois de janvier 2022 « Une ville adaptée aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes », qui avait été renvoyée au Conseil administratif. L'invité demandait de mettre en route un calendrier des travaux et de définir les urgences. M. L. Antonioli souhaite savoir si, lors d'une prochaine commission, il serait possible de prendre connaissance de ce calendrier et des priorités qui ont été données.

Mme Lammar confirme que ce sujet pourra être agendé lors d'une prochaine commission.

### M. Baertschi : Séparation des flux et pose d'épingles

Dans le cadre de la réalisation de la VVA, M. Baertschi évoque la possibilité de poser des épingles entre la voie piétonnière et la voie pour les vélos. A l'approche du pont des Acacias, où l'on trouve les deux flux, non seulement les cyclistes peuvent garer leur vélo, mais cela évite aussi des débordements sur la partie piétonne. M. Baertschi souhaite savoir si un tel aménagement serait envisageable sur le segment de la VVA. Cela ne serait pas pour l'immédiat puisqu'il faut déjà construire la voie verte, mais il demande ce qu'en pense la magistrate.

Mme Molinari pense que tout ce qui peut faciliter une vie conjointe entre vélos, piétons et d'autres usagers de la route est le bienvenu. Il lui semble que le projet prévoit des séparations. Elle rappelle que le Conseil municipal lui-même a travaillé sur la possibilité qu'une haie sépare la place de jeux et le flux des vélos. Mme Molinari relève que des séparations ne seront pas possibles partout, en raison des contraintes techniques. Ce ne sera pas envisageable si l'espace est très restreint, comme sur la partie étroite du quai des Orpailleurs. Mais sauf erreur, il est prévu un système semblable dans la partie la plus large, et notamment derrière la clinique. A noter qu'il ne faut pas non plus créer des barrières à l'intérieur d'un espace public dont les aménagements se veulent de grande qualité. Cela dit, Mme Molinari prend bonne note de la remarque de M. Baertschi qui sera mise en œuvre dans la mesure du possible.

M. Baertschi relève qu'au quai du Cheval-Blanc, cette solution serait pratique, au vu de la forte demande de stationnements vélos.

### Mme Merle : Epaves vélos

Mme Merle invite les membres qui seraient intéressés à se rendre après la séance sur la place des Charmettes, à quelques pas, pour admirer deux épaves, qui ressemblent un peu à des sculptures d'art moderne et qui sont là depuis des mois. Plus sérieusement, les épaves prennent les places de stationnement des vélos réellement utilisés. De plus, cela ne donne pas une image optimale de la Commune. Carouge prête beaucoup d'attention à son image, mais l'on voit des débris dans ses rues. Mme Merle souhaite connaître la politique et le plan d'action qui sont menés pour débarrasser Carouge de ces épaves, comme l'a fait par exemple la ville de Genève.

Mme Hiltbold avait déjà répondu à une question similaire. Il lui semble que ces questions reviennent très régulièrement. La politique de la ville de Carouge est d'enlever les épaves. Des opérations sont menées de temps à autre, mais pas toutes les semaines ni tous les mois ou tous les deux mois, parce que ces opérations sont relativement lourdes. La police municipale commence par mettre un mot sur l'épave, puis une procédure est suivie, avec un enlèvement par le SVEM. Parfois, un vélo semble être une épave, mais il suffit de mettre un mot pour que son propriétaire le bouge, ou il s'avère que la selle a été enlevée par crainte d'un vol. Mme Hiltbold invite les membres du Conseil municipal qui constatent une épave à écrire un courriel à la police municipale. La Commune n'a bien sûr pas pour objectif que les vélos monopolisent les places de stationnement. Sauf erreur, deux opérations sont menées par année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h50.